

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 414

présenté par  
Mme Blin

-----

### ARTICLE 25

A l'alinéa 8, après le mot :

« sexuelles, »,

insérer les mots :

« ainsi que l'engagement d'organiser, avant chaque rencontre officielle, une cérémonie de levée des couleurs avec hymne national. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le respect des principes de la République, l'appartenance à la France et à la communauté nationale ne doivent pas être théoriques mais doivent se vivre et s'exprimer par la force du symbole.

Les valeurs patriotiques sont le corolaire des valeurs du sport.

Ainsi chaque manifestation ou compétition sportive doit être l'occasion de réaffirmer nos valeurs au travers de notre hymne national et de notre drapeau.